

Les députées Carole GRANDJEAN et Charlotte PARMENTIER-LECOCQ se félicitent de la signature d'un accord national interprofessionnel visant à renforcer la santé au travail.

A l'initiative d'une proposition de loi visant à réformer la santé au travail, les députées Carole GRANDJEAN et Charlotte PARMENTIER-LECOCQ saluent l'accord trouvé le 9 décembre 2020 entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales visant à mettre la santé, la sécurité et la prévention au travail au cœur de nos politiques publiques.

La conclusion de cet accord entre les partenaires sociaux est un réel succès et une clé indispensable pour l'application ultérieure de la réforme de la santé au travail. Cet accord inédit met en évidence la volonté des partenaires sociaux de jouer un rôle prépondérant dans la politique française de santé au travail.

Cet accord, qui s'articule autour de différents axes (la prévention, la qualité de vie au travail, l'offre des services de santé au travail ainsi que la gouvernance et le financement) sera intégré à la proposition de loi que nous déposerons dans les prochains jours.

En effet, cette proposition de loi, travaillée depuis maintenant plusieurs mois au sein de la majorité élargie (La République en Marche, Agir, Modem et UDI), s'articulera autour de plusieurs orientations. Nous souhaitons renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner la santé publique et la santé au travail; définir l'offre de services à fournir aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement; développer l'accompagnement par les branches professionnelles; mieux accompagner certains publics notamment vulnérables et lutter contre la désinsertion professionnelle.

Nous respecterons les conditions de l'accord national interprofessionnel signé hier et resterons vigilantes à en intégrer de manière fidèle, toutes les dimensions. Nous l'enrichirons de nos propres travaux issus des auditions des acteurs et professionnels de la santé au travail, des conférences territoriales et des différents rapports menés sur le sujet.

Nous déposerons notre proposition de loi dans les prochains jours. L'objectif sera de transposer cet accord dans la loi, de le compléter sans le déséquilibrer. La proposition de loi sera débattue en février prochain au sein de l'Assemblée Nationale, avant de poursuivre son chemin législatif au Sénat au printemps prochain.



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Charlotte Parmentier-Lecocq

Députée du Nord